

DÉCISION DU MAIRE N° 2022-051

**AUTORISANT LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE SPECTACLE AVEC LA
COMPAGNIE L'ARMADA PRODUCTION**

Le Maire d'Ablon-sur-Seine,

VU la délibération du Conseil municipal n°2020-04-001 en date du 24 septembre 2020, par laquelle le Conseil municipal a délégué une partie de ses attributions au Maire, pour la durée de son mandat, dans les domaines prévus par l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de contrat de cession de la Compagnie Armada Production.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de contractualiser l'accord passé par la Municipalité d'Ablon-sur-Seine et la Compagnie Armada Production, 11 rue du Manoir de Servigné, 35000 Rennes, représentée par Monsieur Jean-Philippe PICHART, Président

DÉCIDE

La signature d'un contrat de cession entre la ville d'Ablon-sur-Seine et **la Compagnie l'Armada Production**.

Ce contrat est souscrit pour 2 représentations du spectacle Toutouig La La, le lundi 5 décembre 2022 à 9h30 et 10h30.

Les conditions financières sont définies comme suit : 2098,10 € HT/**2213.50 € TT** (TVA 5,5 %)

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au chapitre 011, charges générales, du budget communal sur les lignes :

PETITE ENFANCE/64-1/6042 pour la somme de 2000 €

CEREM/024/6232 pour la somme de 213,50 €

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Monsieur le Maire d'Ablon-sur-Seine et Monsieur le Trésorier principal d'Orly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Trésorier principal d'Orly

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Celui-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Melun, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication au registre des délibérations de la commune.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 24 novembre 2022



Eric GRILLON

Maire d'Ablon-sur-Seine